



A Paris, le 10 décembre 2025,

Préavis de grève en coordination avec les mobilisations dans le social et le médico-social

Monsieur le Directeur,

Le SNPES-PJJ/FSU vous informe du **dépôt d'un préavis de grève nationale les 16, 17 et 18 décembre 2025. Ce préavis inclut les professionnel.les effectuant les nuitées en amont et en aval des 16 et 18 décembre 2025.**

Après le CJPM, le bloc-peine puis la loi Attal, notre institution est de nouveau appelée à se transformer, cela sans concertation ni prise en compte des besoins et des aspirations des professionnel.les. La justice des enfants est un terrain d'expérimentation vers toujours plus de répression et de rapprochement de celle des adultes. Cela n'est pas admissible. Tout comme il n'est pas admissible d'annoncer une restructuration dans des délais plus que contraints, sans réflexion et en ayant l'air de répondre aux inquiétudes que différentes institutions ont pointé dans leur rapport (Défenseure des Droits, Sénat, Cour des Comptes, Contrôleur Générale des lieux de privation de libertés, Inspection Générale de la Justice..) concernant les dysfonctionnements des Centres Fermés, mais également des services de milieu ouvert, du fait de la charge de travail et de la perte de sens engendrées par les réformes précitées.

Notre constat rejoint celui des autres secteurs du social, médico-social et de l'éducatif. **Il est temps de prendre soin des enfants et non d'« être prêts à les perdre », ainsi qu'a pu le dire le chef d'état-major des armées.**

Par cet appel à la grève et à la mobilisation, nous revendiquons :

- que les futurs hébergements de la PJJ soient des lieux de vie pour les enfants et adolescent.es qui y seront accueilli.es, avec des projets de service construits en équipe, basés sur des principes éducatifs d'émancipation et de bientraitance ;
- Des moyens matériels et humains afin que les enfants et adolescent.es confié.es à la PJJ puissent bénéficier d'une prise en charge de qualité et en conformité avec ce qui est prescrit dans la loi (hébergement, éducation, santé, scolarité, accès à la culture) ;
- Un recrutement à la hauteur des enjeux et permettant un abaissement immédiat des normes en milieu ouvert ;
- Des conditions de travail et de rémunération à la hauteur des exigences professionnelles de nos métiers afin de les rendre plus attractifs, quelle que soit la catégorie ;
- La création d'un code de l'Enfance permettant à chacun.e de trouver sa place au sein de notre société en étant accompagné.e en fonction de ses besoins et de sa situation, sans stigmatisation ni effet de récupération politique.

Veuillez recevoir, monsieur le Directeur, nos salutations distinguées,

Le Bureau National du SNPES-PJJ/FSU